



## **POLITIQUE D'ÉVALUATION AU PP**



### **Déclaration de la philosophie**

À l'École primaire d'éducation internationale, l'évaluation est considéré comme étant le processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages, à partir de données recueillies, analysées et interprétées, en vue de décisions pédagogiques et administratives, tel que prescrit par le MEES (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur). Sa fonction principale est l'aide à l'apprentissage dans le but d'intervenir et de soutenir l'élève dans l'acquisition de connaissances et le développement de ses compétences. Pour remplir cette fonction, l'évaluation doit être intégrée au processus d'enseignement et d'apprentissage et jouer un rôle de régulation. Par régulation, on entend l'ajustement de l'apprentissage et des actions pédagogiques.

### **Objectif de l'évaluation**

L'objectif premier de l'évaluation à l'EPEI est de fournir une rétroaction aux élèves quant au processus d'apprentissage. À cet effet, l'équipe-école utilise des stratégies variées permettant de bien comprendre l'expérience des apprenants. La réflexion, autant celle des élèves que celle des enseignants, est encouragée dans la pratique des intervenants scolaires. Ainsi, une place importante est accordée à l'autoévaluation, l'évaluation par les pairs et la coévaluation.

### **Évaluer dans le but de communiquer de l'information et de guider les élèves**

Il est convenu qu'à travers le Programme primaire nous rendons compte du cheminement des élèves dans le développement des différentes compétences du Programme de formation de l'école québécoise, et ce, de manière plus particulière à travers les modules de recherche.

L'évaluation occupe une place centrale dans notre école afin de guider les élèves de façon réfléchie et efficace à travers les cinq éléments essentiels de l'apprentissage :

- ✓ L'acquisition de connaissances;
- ✓ La compréhension des concepts;
- ✓ La maîtrise des savoir-faire;
- ✓ Le développement des savoir-être;
- ✓ La décision de passer à l'action.

Des activités d'évaluation formative permettent l'évaluation du processus de recherche et la vérification de la compréhension des pistes de recherche. Des tâches sommatives permettent l'évaluation de la compréhension de l'idée maîtresse.

Finalement, les enseignants sont encouragés à réfléchir et à échanger sur leurs pratiques quant au processus d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation. À cet effet, les rencontres de planification des modules, les rencontres de concertation et les rencontres pour compléter les parties « 6 à 9 » du plan de travail favorisent cette réflexion collective et continue.

### **Principes de l'évaluation**

Les principes d'évaluation respectent un équilibre entre l'acquisition des connaissances, l'intégration des savoir-faire et des savoir-être, le développement des qualités du profil de l'apprenant, et ce, dans un contexte de quête de sens et de compréhension du monde. (Fondements de l'enseignement du Programme primaire, page 17).

Nous croyons à l'importance d'avoir une évaluation continue ainsi qu'une évaluation sommative du cheminement des élèves. Pour ce faire, les enseignants veillent à ce que leurs élèves identifient ce qu'ils savent déjà, ce qu'ils veulent apprendre et ce qu'ils ont appris, notamment dans le cadre des modules de recherche, mais aussi dans les autres approches préconisées en classe.

### **Pratiques d'évaluation**

Les pratiques d'évaluation mises en place à l'ÉPEI déterminent la manière dont nous évaluons, consignons et communiquons les progrès de nos élèves. Nos pratiques d'évaluation tiennent compte de la planification, de la prise d'information et interprétation, du jugement, des décisions-actions et de la communication aux élèves et aux parents, afin de soutenir l'apprenant dans son développement global. Les pratiques doivent permettre à l'enseignant d'examiner :

- Que la complexité de la recherche des élèves est adaptée à l'âge de l'élève;
- Que les élèves développent des aptitudes à réfléchir de façon critique;
- Que les élèves sont capables de travailler autant de manière autonome qu'en coopération;
- Que les élèves intègrent les qualités du profil de l'apprenant.

En complément d'information, les *Normes et modalités d'évaluation* viennent baliser les pratiques faisant l'objet d'un consensus.